

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_211

Objet : Avances sur l'attribution de subvention Cœur de Flandre aggro à verser pour des associations au titre de l'année 2025

Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

Présents (62) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Stéphanie FENET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_211

Objet : Avances sur l'attribution de subvention Cœur de Flandre aggro à verser pour des associations au titre de l'année 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre ;

Vu la délibération n°2021/113 du conseil communautaire en date du 5 juillet 2021 relative à la mise en place d'un règlement pour les attributions des subventions de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre aux associations ;

Considérant les demandes de subventions formulées par les organismes cités ci-dessous :

- l'organisation des 10 kms du Ravensberg le 2 février 2025 à Bailleul par l'association des 10 kms du Ravensberg,
- l'organisation du Carnaval de Bailleul du 28 février 2024 au 4 mars 2025 par la Société Philanthropique de Bailleul ;

Considérant que le vote du budget et l'attribution des subventions au titre de l'année 2025 aura lieu postérieurement aux événements cités ci-dessus ;

Il vous est proposé :

- de procéder au versement d'une avance sur subvention de 2 500 € pour l'organisation de la 45ème édition des 10 kms du Ravensberg le 1^{er} février 2025,
- de procéder au versement d'avance sur subvention de 10 000 € pour l'organisation du Carnaval de Bailleul du 28 février au 4 mars 2025 à la Société Philanthropique de Bailleul,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions et documents éventuels liés à la présente délibération.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,


Stéphanie FENET

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Valentin BELLEVAL

